



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2025-159

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

R28-2025-09-04-00024 - DEC 0679-2025 - Portant réglementation des conditions de navigation dans la zone de départ du Havre de la manifestation nautique « Transat Café l'Or Le Havre Normandie 2025 » (2 pages)

Page 3

## **Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET**

R28-2025-09-12-00003 - Délégation de signature à la responsable du Pôle Animation du Réseau (PAR) et ses adjoints à compter du 12/09/2025 (2 pages)

Page 6

R28-2025-09-16-00001 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à compter du 16/09/2025 (3 pages)

Page 9

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2025-09-16-00002 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Agnès GIRARD dans le cadre du dossier Echange BERNAY (2 pages)

Page 13

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2025-09-04-00024

DEC 0679-2025 - Portant réglementation des  
conditions de navigation dans la zone de départ  
du Havre de la manifestation nautique « Transat  
Café l'Or Le Havre Normandie 2025 »



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes  
Service formation et emploi maritimes**

**Le Havre, le 04 septembre 2025**

**Décision n° 0679 / 2025**

**Portant réglementation des conditions de navigation dans la zone de départ du Havre  
de la manifestation nautique « Transat Café l'Or Le Havre Normandie 2025 »**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de La Seine-Maritime  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord n°15/2010 réglementant les manifestations nautiques dans les eaux territoriales et intérieures françaises relevant de la compétence du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n°263-2020 du 28 décembre 2020 modifié portant règlement local de la station de pilotage du Havre-Fécamp et en particulier l'article 3 de l'annexe n°1 relatif aux manifestations nautiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – mël : dir-memn@developpement-durable.gouv.fr  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

Vu l'arrêté n° 089/2025 du 08 juillet 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la déclaration de manifestation nautique déposée par l'Association Transat Café l'Or le 10 juin 2025 ;

Vu l'avis de la station de pilotage du Havre-Fécamp reçu le 12 août 2025 ;

Considérant la nécessité, pour des raisons de sécurité, de réglementer les conditions de la navigation dans la zone de départ de la manifestation nautique « Transat Café l'Or Le Havre Normandie 2025 » le dimanche 26 octobre 2025 ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, le recours au pilotage peut être imposé dans le cadre de manifestations nautiques d'ampleur ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime :

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1 :**

À l'occasion du départ de la manifestation nautique « Transat Café l'Or Le Havre Normandie 2025 » le dimanche 26 octobre 2025, tout navire à passagers ou à utilisation commerciale devra avoir à son bord un pilote de la station de pilotage du Havre-Fécamp.

##### **Article 2 :**

Les navires à passagers usuellement exploités au départ du port du Havre ainsi que les navires d'une capacité inférieure ou égale à 50 passagers, ne sont pas astreints à l'obligation définie à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation  
Le directeur adjoint,  
Thierry CANTÉRI



##### **Copies :**

Station de pilotage du Havre-Fécamp  
Préfecture de région Normandie - SGAR  
DDTM / DML 76  
DGITM / DTFFP / SDP / P3

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2025-09-12-00003

Délégation de signature à la responsable du Pôle  
Animation du Réseau (PAR) et ses adjoints à  
compter du 12/09/2025

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction régionale des Finances publiques de**  
**Normandie et du département de la Seine-**  
**Maritime**  
Division des ressources humaines  
38 cours Clémenceau  
76037 Rouen Cedex  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**Délégation de signature à la responsable du pôle animation du réseau  
et ses adjoints**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région  
Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les  
décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des  
finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de  
Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances  
publiques ;

Vu le décret du 6 mai 2022 portant nomination de Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général  
des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département  
de la Seine Maritime ;

Vu l'arrêté du 7 août 2025 portant affectation de Monsieur Yann BOUKOUYA, administrateur des  
finances publiques stagiaire, à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du  
département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 11 août 2025 portant affectation de Madame Sophie COCQUET-CHRISTIAN,  
administratrice des finances publiques stagiaire, à la direction régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Yann BOUKOUYA, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle  
animation du réseau
- Madame Sarah COCQUET-CHRISTIAN, administratrice de l'État, directrice adjointe du pôle  
animation du réseau

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec  
moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la  
réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

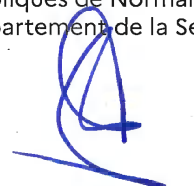
**Article 2 :** Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 4 :** La précédente décision de délégation accordée est annulée à compter du 15 septembre 2025.

Fait à ROUEN, le 12 septembre 2025

Le directeur régional des finances  
publiques de Normandie et du  
département de la Seine-Maritime



Denis GIROUDET

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2025-09-16-00001

Délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire à compter du  
16/09/2025



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**

Division des ressources humaines  
38 cours Clémenceau  
76037 Rouen  
Mél. :  
drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2023 portant nomination de Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques, dans l'emploi de directrice de pôle à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-107 du 30 juin 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-106 du 30 juin 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques ;

**accorde par la présente décision**

**Article 1** : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- les actes d'engagement juridique et de certification du service fait pour les dépenses du programme 362 "Écologie « ;
- les actes d'engagement juridique et de certification du service fait pour les dépenses du programme 348 "performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget.

**Article 2** : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et certification du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 UO « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local - direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime » ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques ;
- BOP 362 "Ecologie" ;
- BOP 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget ;
- Madame Estelle LEDE, contrôlease principale des finances publiques ;
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôlease des Finances Publiques.

Pour les opérations de validation de remboursement de frais de déplacement sous l'application « Frais de déplacement » :

- Madame Estelle LEDE, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Véronique LAMBERT, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Stéphanie BOSTEL, contrôlease des finances publiques ;
- Madame Cécile GARCIA, contrôlease des finances publiques ;
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôlease des finances publiques ;
- Madame Emilie LEBLOND, agent administratif principal des finances publiques.

Ces délégations (articles 1 à 3) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 3** : délégation spéciale de signature en matière de pouvoir adjudicataire pour le BOP 156, le BOP 723, le BOP 362 et le BOP 348 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits) aux chargés de mission immobilière suivants :

- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget.

**Article 4** : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs aux opérations - hors PSOP – concernant le titre 2 du BOP 156 (honoraires médicaux suite aux accidents de travail, capitaux décès, cotisations IRCANTEC et RAFF, allocations « enfants handicapés » ...) dont les noms suivent :

- Madame Laëtitia VOLPATO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Stéphanie HEBERT, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division
- Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Virginie BRETON, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques.

**Article 5** : La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

**Article 6** : La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 16 septembre 2025

L'administrateur de l'État,  
directeur adjoint du pôle pilotage et ressources,



Benjamin MARGEAULT

EPF Normandie

R28-2025-09-16-00002

Délégation de signature donnée par M. GAL à  
Mme Agnès GIRARD dans le cadre du dossier  
Echange BERNAY

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de BERNAY en date du 14 janvier 2025, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 8 janvier 2025 et délibération du Conseil Municipal de BERNAY du 11 décembre 2024

Considérant l'avenant numéro 1 à la convention d'intervention susvisée, signé le 3 avril 2025, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 17 mars 2025 et délibération du Conseil Municipal de BERNAY du 6 mars 2025,

Considérant le projet d'acte d'échange établi par SELARL « Nadine MICHEL-PORCHER et Magalie VIEL » titulaire d'un office notarial à BERNAY (27300), avec le concours de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS notaire associée à ROUEN, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, chargée d'opérations foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la SELARL « Nadine MICHEL-PORCHER et Magalie VIEL » par lequel l'EPF Normandie procède à l'échange avec la SCI DELTA, dont le siège est à BERNAY, 25 rue Gabriel Vallée, identifiée au Siren sous le numéro 378676514, des biens ci-après désignés :

Bien cédé à titre d'échange par la SCI DELTA à l'EPF de Normandie

Une construction située à BERNAY, 13B rue Gaston Follope, cadastrée section AR numéro 330 pour une contenance de 04ca,

Bien cédé en contre-échange par l'EPF de Normandie à la SCI DELTA

Un terrain situé à BERNAY, 15 rue Gaston Follope, cadastré section AR numéro 333 pour une contenance de 07ca,

Cet échange a lieu sans soulte ni retour de part ni d'autre.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen,

Le Directeur général

Signé le 16-09-2025

*Gilles Gal*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le 16/09/2025

Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

*Agnès GIRARD*

✓ Certified by  yousign